

**Monsieur Paul KODECK**  
Avenue Louise, 524

**B – 1050 BRUXELLES**

Bruxelles, le

N/Réf : GM/KD/BXL-2.450/s.369b  
Annexe : copie du courrier du 24/03/2005

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise.  
Proposition de classement comme site des jardins situés à l'extrémité sud de l'avenue.

En réponse à vos différents courriers datés des 21 mars, 3 mai et 9 mai 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée favorablement à la proposition de classement comme site des jardins situés au centre de l'avenue Louise depuis le carrefour « Selys Longchamp » jusqu'à l'entrée du Bois de la Cambre, constituant l'aboutissement de l'axe monumental de l'avenue Louise vers le bois.

La demande vise à protéger les différents monuments remarquables ainsi que les jardins dans leur dessin et configuration actuels, soit l'ensemble du parterre central de l'avenue. Outre les différentes statues, sculptures et ouvrages architecturaux qui agrémentent ces jardins, certains marronniers sont centenaires ou presque, de même que des massifs de houx, alors qu'un groupe d'araucarias constitue un exemplaire unique de cette essence à Bruxelles. Par ailleurs, le Roi Léopold II avait imposé en 1901 la servitude de protéger cet ensemble participant à la mise en scène des grandes frondaisons du bois.

La C.R.M.S. adresse ce jour un courrier à Monsieur Emir Kir, Secrétaire d'Etat en charge de la protection du patrimoine, lui faisant part de l'intérêt de ce site, -soit au centre de l'avenue Louise depuis le carrefour « Selys Longchamp » jusqu'à l'entrée du Bois de la Cambre-, en raison de son rôle structurant au niveau urbanistique et paysager, et de sa valeur historique, esthétique et scientifique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret et M. Th. Wauters)